

Liste des prix pour les consommateurs, indépendants et petits entreprises jusqu'à 9 employés

TVAC

HTVA

1. Frais administratifs

Frais en cas de remboursement du crédit restant (carte prépayée ou Ful control)		
Frais de remboursement	€ 5	
Frais administratifs pour demande de facture		
Facture intermédiaire	€ 4,50	€ 3,72
Facture détaillée		
Première page	Gratuit	
Par page supplémentaire	€ 0,37	€ 0,31
Demande répétée d'un duplicata (par double)	€ 4,50	€ 3,72
Indemnité forfaitaire à payer en cas de non restitution d'un équipement à Proximus		
Non restitution d'un GSM	€ 150	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'un GSM temporaire		
Non restitution d'une Bizz IP box	€ 350	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'une Bizz IP box lors de la fin du contrat		
Modem (b-box)	99€	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'une b-box lors de la fin du contrat		
LTE modem	99€	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'un LTE modem lors de la fin du contrat		
Non restitution d'un routeur mobile Wi-Fi 4G	€ 50	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'un routeur mobile Wi-Fi 4G temporaire		
décodeur TV (tout modèles)	149€	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'un decodeur TV lors de la fin du contrat		
MCE (Mobile Coverage Extender)	99€	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'un MCE lors de la fin du contrat		
Wi-Fi Booster	50€	
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'un Wi-Fi Booster lors de la fin du contrat		
Indemnité forfaitaire pour non restitution d'un autre équipement lors de la fin du contrat	€ 99	
Frais administratifs de remise en service par compte (c'est-à-dire par convention de paiement).		
afin de remettre le produit en service après la suspension pour cause de non-respect des obligations	€ 30	
Reprise globale de toutes les installations d'un clients		
Tous les comptes de l'ancien client sont clôturés et sont réactivés au nom du nouveau client		
Prix maximum de reprise, hors adaptations supplémentaires éventuels	€ 302,50	€ 250
Pour des adaptations supplémentaires, surcharge au tarif horaire	€ 49,67	€ 41,05

Liste des prix pour les consommateurs, indépendants et petits entreprises jusqu'à 9 employés	TVAC	HTVA
Choix du numéro d'appel parmi les numéros disponibles Frais d'accès Redevance mensuelle	€ 270,00 € 6,00	€ 223,14 € 4,96
Garder le même numéro d'appel dans la même zone Frais d'accès	Gratuit	
Changement de numéro d'appel Frais d'accès	€ 33,28	€ 27,50
Frais administratifs par rappel à partir du 2ème rappel	€ 10	
Indemnités forfaitaires maximales pouvant être réclamées à un Client Consommateur pour le recouvrement d'une dette (y inclus les frais de rappel de Proximus et les frais de sous-traitance, lorsque Proximus confie la récupération de la créance à un tiers).	<ul style="list-style-type: none"> - Maximum 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros ; - Maximum 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros ; - Maximum 65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros. 	
Indemnité forfaitaire due par le Client Consommateur lorsque Proximus confie la récupération de la créance à un tiers.	Différence entre le montant maximum défini ci-avant et le montant des frais de rappel facturés par Proximus.	
Indemnité forfaitaire due par le Client Professionnel lorsque Proximus confie la récupération de la créance à un tiers.	15% du montant total des factures impayées, avec un minimum de € 60	

Liste des prix pour les consommateurs, indépendants et petits entreprises jusqu'à 9 employés

TVAC

HTVA

2. Frais pour services complémentaires pour la ligne fixe

Installation d'une ligne fixe le jour de la demande (Phone Line ou ISDN-2) Surcoût pour une installation le même jour (si techniquement faisable)	€ 302,50	€ 250
Frais forfaitaires pour terrassement dans le domaine privé par mètre de tranchée <i>Les frais de repavage sont facturés en supplément</i>	€ 15	€ 12,39
Modification d'installation : frais forfaitaires		
Tarif standard		
Pose d'une prise supplémentaire Pone Line	€ 13,00	€ 10,74
Pose d'une prise supplémentaire ISDN	€ 24	€ 19,83
Pose du câblage intérieur au-delà du point de raccordement <i>Le forfait comprend la fourniture et le placement</i>		
Jusqu'à six paires - par mètre (apparent ou encastré)	€ 5	€ 4,13
Au-delà de six paires	Frais évalués	
Autres modifications		
Non reprises ci-dessus	Frais évalués	
Tarifs réduits pour raison sociale pour toute modification mentionnée ci-dessus	50% du prix standard	
Déménagement de vos produits Proximus vers une nouvelle adresse	€ 59,00	€ 48,76
Main d'oeuvre pour un travail supplémentaire non repris dans les forfaits		
Par quart d'heure pour toute prestation non forfaitaire	€ 20	€ 16,53
Numéro d'annuaire		
Frais d'accès	€ 15	€ 12,39
Enregistrement ou modification de la destination d'appel	€ 15	€ 12,39
Frais d'abonnement mensuel		
Ligne simple (Phone Line ou ISDN-2)	€ 34,49	€ 28,51
Ligne avec série à sélection directe de 10 numéros	€ 43,49	€ 35,94
Service de messages		
Message prédéfini par Proximus (FR - NL - DE - EN) suite à un changement de numéro, un déménagement ou résiliation		
Période des six premiers mois	Gratuit	
Message personnalisé - frais d'accès	€ 30	€ 24,79
Sur Phone Line, Duo, ISDN-2 Standard, Twin, ISDN-2 Indialing (par accès de base), Bizz IP Telephony		
Prolongation pour une période indivisible d'un mois	€ 27	€ 22,31
Prolongation pour une période indivisible de 15 jours	€ 13,50	€ 11,16
Prolongation pour une période indivisible de 10 jours	€ 9	€ 7,44

3. Frais pour services complémentaires pour le GSM

Frais d'activation		
ProxiDuo	€ 25	€ 20,66
Numéro Gold (frais unique)	€ 198,00	€ 163,64
Configuration d'un smartphone		
	€ 10,00	€ 8,26
Configuration d'une tablette		
	€ 10,00	€ 8,26
Changement du numéro d'appel		
Jusqu'à 4 changements dans la même année	Gratuit	
À partir du 4ième changement dans la même année	€ 6,20	€ 5,12

4. Déangement - coût des prestations

Levée d'un dérangement		
Infrastructure (jusque et y compris le point d'accès primaire) : déplacement, prestations, pièce de rechange	Gratuit	
Appareillage terminal loué ou vendu avec contrat d'entretien		
Déplacement (sauf cas prévus aux conditions générales)	€ 60,5	€ 50,00
Prestations par quart d'heure	Gratuit	
Pièce de rechange	Gratuit	
Appareillage terminal vendu sans contrat d'entretien		
Déplacement	€ 60,5	€ 50,00
Prestations par quart d'heure	€ 20	€ 16,53
Pièce de rechange sous garantie	Gratuit	
Pièce de rechange hors garantie	Sur devis	
Levée d'un dérangement si responsabilité d'un tiers		
Déplacement	€ 60,5	€ 50,00
Prestations par quart d'heure	€ 20	€ 16,53
Pièce de rechange	Sur devis	
Forfait pour légère intervention (max. 30 min. de main d'oeuvre + max. 2 m de câble ou le remplacement d'un splitter internet ou d'un point de connexion)	€ 85	€ 70,25
Remplacement des terminaux internet (router, modem) pour une cause imputable au client (par exemple surcharge d'électricité sur le site, mauvaise manipulation, des dommages physiques à l'unité, ...)		
Indemnité forfaitaire	€ 81,82	
Supplément pour intervention en dehors de heures de service normal (si non compris dans l'abonnement de la ligne)		
	€ 136	€ 112,40

5. Déangement - indemnités

Conditions de levée de dérangements

Abonnement de base Phone Line, Duo et numérique (ISDN-2, Twin) : levée de la panne avant la fin du jour ouvrable qui suit l'enregistrement (heures normales de travail : du lundi au vendredi non férié de 8 h à 16 h 30)		
Abonnement complémentaire		
Telephony Guarantee Pro : Levée de la panne dans les 5 heures de travail (*) qui suivent l'enregistrement du déangement (Dérangements peuvent être signalés du Lundi-Vendredi : 8:00-22:00, le Samedi 8:00-16:30, jours fériés belges exclus).		
(*) heures pour le rétablissement du service : Temps utilisé pour la levée du déangement, s'écoulant entre la création de la notification de panne et la levée du déangement du service, dans la plage horaire convenue et en diminuant tout temps suite à un événement pour lequel le principe de l'arrêt de l'horloge s'applique.		

6. Compensation dans le cadre de la procédure Compensation dans le cadre de la procédure Easy Switch

Indemnité automatique si le technicien Proximus ne s'est pas présenté dans la plage horaire convenue.	€ 30
Indemnité automatique si le changement d'opérateur a entraîné une interruption de service de plus d'un jour ouvrable sur le réseau Proximus.	€10 par jour
En cas d'activation tardive des services (à la demande expresse du Client).	€ 6 par jour

Ed. Resp.:Proximus SA de droit public, Bd du Roi Albert II 27, B-1030 Bruxelles, TVA BE 0202.239.951 RPM Bruxelles, BE82 2100 0008 8968 GEBABEBB.

Les prix repris sur cette liste sont d'application sous réserve d'erreurs, d'omissions ou de fautes d'impression.